



CHERS PARENTS,

Voici venu le temps de penser aux vacances de vos enfants!

Cette année, les équipes d'encadrement accueilleront vos enfants sur les centres de Savines le Lac et Signes avec de nouvelles thématiques pour toujours plus de découvertes et d'aventures.

« Une colo, c'est une vie dans la vie », comme le disent si bien nos jeunes. En effet, nos colonies sont de véritables espaces de vie, d'échanges, de découvertes où chaque enfant est amené à rendre son séjour unique.

Tout au long de leurs vacances, les équipes d'encadrement s'attachent à accompagner vos enfants sur le chemin de l'autonomie en veillant toujours à leur santé et leur sécurité, tout en mettant en avant les valeurs des Activités Sociales « Solidarité, Justice, Dignité ».

Découvrez ensemble les activités proposées et échangez avec eux sur tout ce que pourront apporter ces quelques jours en colo : amusement, liberté, camaraderie, éveil... et tant d'autres!

Nous vous laissons désormais parcourir ce catalogue qui vient en complément des offres que le national propose aux enfants âgés de 9 ans et plus.

Bonne lecture et surtout belles vacances à toutes et tous!

FRANÇOISE RAYET, Présidente de la CMCAS Avignon
FRANK BARAILLER, Président de la CMCAS Gap Alpes du Sud
ALAIN FANGUIN, Président de la CMCAS Marseille
PABLO NIRO, Président de la CMCAS Nice
MYRIAM TARHOUNI, Présidente de la CMCAS Toulon

SÉJOURS DE PROXIMITÉ

4.5 ANS 6.8 ANS

La colo dès l'âge de 4 ans, c'est possible ?

Bien sûr! Si votre enfant est âgé de 4 à 8 ans, votre CMCAS peut vous proposer une colo de proximité pour les séjours été

Mais alors, qu'est-ce qui caractérise les séjours de proximité ?

Dès l'âge de 4 ans, votre enfant peut faire son premier envol avec des séjours courts et à proximité de votre domicile. Tournés vers l'éveil, ces séjours lui permettront de découvrir les colos CCAS et de se faire plein de copains. Vous vous posez des questions ? Rapprochez-vous de votre CMCAS qui pourra répondre à toutes vos interrogations.

- Ils sont de courte durée.
- ✓ Diversité et originalité sont au cœur de ces séjours pour développer le « vivre ensemble » et l'autonomie des enfants.
- Les activités proposées varient d'une région à l'autre.

Les colos CCAS, c'est une activité principale et plein d'autres à découvrir









Pour obtenir des infos, rapprochez-vous de vos interlocuteurs en SLVie/CMCAS. Les séjours peuvent être téléchargés sur le site ccas.fr > espace « bénéficiaires » > rubrique « colos ». Les catalogues des séjours de proximité seront également bientôt mis en ligne sur les sites de vos CMCAS, ou envoyés à votre domicile. Parallèlement aux offres CCAS, votre CMCAS peut aussi vous proposer d'autres séjours à son initiative.

De votre proximité à l'ensemble du territoire La colo **au fil des âges**



Retrouvez vos séjours de proximité dans les pages suivantes de ce catalogue.

D'autres séjours sont organisés nationalement. Les propositions de séjours sont consultables en ligne sur ccas.fr

séJours proxi ÉTÉ



LE CRI DE LA MARMOTTE



Nous te proposons de venir passer 4 dodos avec ton doudou dans une magnifique colo au bord du lac de Serre-Ponçon. Au rythme de tes envies et celles de tes copains, l'équipe d'animation te fera découvrir plein d'activités, des balades, la découverte de nouveaux animaux et bien sûr des ieux!

Les animateurs veilleront à respecter ton rythme et seront à ton écoute pour que tu reviennes à la maison grandit de ces expériences...... avec plein de souvenirs à raconter à tes parents

Hautes Alpes Savines Le Lac

Nombre de participants : 16

Session 28 du 11 au 15 juillet 2024 Session **54** du 04 au 08 août **2024**

5 jours

Code 5708

CONVOYAGE 4-5 ANS

Pour les enfants des CMCAS de Avignon, Gap, Nice et Toulon, le convoyage n'est pas organisé par la CMCAS. Les parents doivent accompagner et récupérer leur enfant au centre. Ce sera l'occasion de découvrir le centre et d'échanger avec l'équipe d'animation. Rapprochez-vous de votre CMCAS si cela constitue un frein pour vous.

Pour les enfants de la CMCAS Marseille, le convoyage est organisé par la CMCAS pour le séjour à Savines uniquement. Pour le séjour à Signes, les parents doivent accompagner et venir chercher leur enfant sur le site.

séJours proxi ÉTÉ



4.5 ANS 6.8 ANS

LA NATURE EN ÉVEIL

Au milieu d'un environnement où la nature est reine, cette colonie te propose de découvrir mille et une activités autour des couleurs de l'été et de tes rêves les plus fous, les plus doux.

L'équipe d'animation mettra en place des activités diverses et variées pour toi et tes nouveaux camarades.



5 jours

Code 1523

Session **32** du 18 au 22 juillet 2024 Session **41** du 14 au 18 août 2024

> **Var** Signes

Nombre de participants : 16

ĺ

CONVOYAGE 4-5 ANS

Pour les enfants des CMCAS de Avignon, Gap, Nice et Toulon, le convoyage n'est pas organisé par la CMCAS. Les parents doivent accompagner et récupérer leur enfant au centre. Ce sera l'occasion de découvrir le centre et d'échanger avec l'équipe d'animation. Rapprochez-vous de votre CMCAS si cela constitue un frein pour vous.

Pour les enfants de la CMCAS Marseille, le convoyage est organisé par la CMCAS <u>pour le séjour à Savines uniquement</u>. Pour le séjour à Signes, les parents doivent accompagner et venir chercher leur enfant sur le site.

séJours proxi ÉTÉ

4.5 ANS

6.8 ANS

COMME UN POISSON DANS L'EAU

Il parait que cet été à Savines Le Lac, tu seras comme un poisson dans l'eau! Alors prépare ton sac, coiffe tes écailles et viens rejoindre tes copains et copines au bord du lac pour t'éclater un max. Toute l'équipe est prête pour que tu passes des vacances vraiment trop chouettes. Une chose est sûre, il va y avoir de l'ambiance cet été!



13 jours

Code 1553

Session **31** du 11 au 24 juillet

6 jours

Code 1553

Session **56** du 04 au 10 Août

7 jours

Code 5710

Session 33 du 11 au 18 août

Hautes Alpes

Savines Le Lac

Nombre de participants : 20



séJours proxi ETÉ

4.5 ANS 6.8 ANS

LA FABRIQUE DES CURIOSITÉS

Tu aimes vivre des expériences et tu te poses plein de questions? Cette colo est faite pour toi! Tu découvriras de nouvelles choses, que ce soit dans l'environnement qui t'entoure, dans certains livres mystérieux ou encore dans les activités insolites qui seront proposées. Mais nous ne pouvons pas t'en dire davantage car les animateurs n'ont pas voulu nous dévoiler leur programme classé Top Secret. Sois assuré.e que tu iras de découvertes en découvertes!



6 jours

Code 5709

Session 30 du 11 au 17 juillet

6 jours

Code 5709

Session 39 du 18 au 24 juillet

14 jours

Code 5711

Session 57 du 04 au 18 août

Var

Signes

Nombre de participants : 20 à 24



FICHE D'INSCRIPTION JEUNES 4 - 8 ANS Été 2024

SÉJOURS DE PROXIMITÉ CMCAS d'Avignon, Gap, Marseille, Nice et Toulon

IDENTIFICATION DE L'OUVRANT DROIT

				0	uvr	ant	dr	oit									CN	//CAS									
Nom	П								Π	Г		Γ	Γ	Γ	Т	1	S	LVie	П		П	П					
Prénom	П							Г		Г				Γ													
																		Téléph	one	1		\Box					
N° identi	fiant	(N	IA)		С	lé		Г	Rev	/en	u fi	sca	ıl*	T	Parts	1		Téléph	one	2		\sqcap		Г			
																	E-mail										

CONVOYAGE 4/5 ans - Marseille*, si mon enfant est affecté :

- ☐ je souhaite participer au convoyage et je me rapproche de ma CMCAS
- ☐ je ne suis pas disponible pour participer au convoyage.
- * Pour les 4/5 ans de la CMCAS de Marseille, le convoyage est organisé par la CMCAS <u>pour le séjour à Savines uniquement</u>. Pour le séjour à Signes, les parents doivent accompagner et venir chercher leur enfant sur le site.

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS - ÉTÉ 2024

				Pa	rtic	rticipant 1							Sexe	Participant 2								Sexe					
Nom														M/F	Nom												M/F
Prénom															Prénom												
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE						Date de na	issa	anc	e J	OUR	MC	IS A	nné	ÉΕ													

С	CHOIX DES SÉJOURS													
	Code vacances Session													
1 ^{er} choix														
2 ^{ème} choix														
3 ^{ème} choix														

Date limite d'inscription tour initial ÉTÉ : jeudi 4 avril 2024

С	HOIX	DES:	SÉJO	URS		
	Co	ode va	Session			
1 ^{er} choix						
2 ^{ème} choix						
3 ^{ème} choix						

Cadre réservé à la CMCAS

Cachet et date de la CMCAS

^{*}Si vous n'avez pas fourni à votre CMCAS, votre avis d'imposition 2023 sur vos revenus 2022, n'oubliez pas d'en joindre une copie à la fiche d'inscription. Faute de quoi, le coefficient maximum vous sera appliqué.

Inscription

Pour inscrire votre enfant, il doit avoir l'âge requis pour chaque tranche d'âge, au 1er jour du séjour. Vous trouverez toutes les informations concernant les inscriptions et les conditions générales sur le site **ccas.fr**/Infos Parents

Contact avec la famille

Le blog **regardemonséjour.com** est le nouvel outil pour garder le contact avec votre enfant grâce aux photos et aux petits messages mis en ligne (les codes de connexion vous seront envoyés par mail avant le séjour).

L'engagement de la CCAS

Dans le cadre des dispositions légales édictées par Jeunesse et Sports, toutes les mesures sont prises sur le centre pour assurer l'intégrité, la dignité des enfants et la sécurisation du site (extrait du casier judiciaire pour tous les personnels CCAS, numéro vert affiché : le 119 «enfance maltraitée», permanence des élus et des professionnels de la CCAS, des CMCAS et du Service Santé.)

Séjour «pluriel»

Afin de garantir un accueil optimal de chaque enfant quels que soient ses besoins spécifiques, liés à sa situation ou à ses problèmes de santé, vous devez vous rapprocher de votre SLVie ou de votre CMCAS avant le séjour.

Arrivée et départ des enfants pour toutes les tranches d'âges.

Accueil : le premier jour : Après-midi **Départ** : le dernier jour : Matin

<u>Départ anticipé</u>: Tout départ anticipé doit être exceptionnel. Néanmoins, si le cas se présente, vous devrez être muni de l'autorisation écrite du Président de votre CMCAS.

<u>Déplacement hors convoi</u>: Si vous accompagnez ou récupérez votre enfant directement sur le centre, vous devez être muni de l'autorisation écrite du Président de votre CMCAS. Cet accompagnement reste exceptionnel.

---- pas besoin d'autorisation pour les 4/5 ans ----

Le carnet de liaison actualisable

Il est intégré au carnet de séjours qui vous a été remis par la SLVie ou la CMCAS et téléchargeable sur le site **ccas.fr**. Ce document, indispensable pour assurer une bonne prise en charge, doit être rempli avec la plus grande précision. N'oubliez donc pas de le transmettre à votre CMCAS bien avant le séjour pour vérification.

Les vaccinations

Aucun jeune ne sera admis en centre de vacances sans avoir satisfait aux exigences médicales légales concernant les vaccinations antitétanique, antidiphtérique et antipoliomyélitique. La vaccination par le BCG est facultative mais conseillée. Les CMCAS procèdent à la vérification de ces vaccinations sur la fiche sanitaire. De même, aucun jeune ne sera admis en centre de vacances si l'autorisation parentale d'intervention médicale et/ou chirurgicale n'est pas signée avant le début du séjour par le ou les parent(s) responsable(s) du jeune au moment du séjour.

L'autorisation de droit à l'image avec la signature des parents.

Lors de son séjour, votre enfant est susceptible d'être photographié. Ces photos sont destinées au seul usage de nos publications (catalogues, journaux, magazines, sites Web de la CCAS ou CMCAS).

Que vous acceptiez ou non que votre enfant soit filmé, photographié ou qu'il figure sur les sites de la CCAS ou des CMCAS et/ou sur nos publications, vous devez impérativement compléter le document «droit à l'image» et le joindre au carnet de séjours.

La pratique des activités

Les attestations, certificats médicaux et autorisations parentales, lorsqu'ils sont nécessaires, sont mentionnés par un pictogramme après le descriptif de l'activité concernée. Ils doivent être inclus dans le carnet de séjours, dûment remplis et signés.

L'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activité nautique et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs est obligatoire



Le séjour pourrait être annulé en cas de non-présentation de l'un des documents à remettre obligatoirement au directeur du séjour dès l'arrivée du jeune :

- le carnet de liaison dûment rempli : vaccinations, traitement en cours accompagné obligatoirement de la prescription médicale, signature du responsable légal, assurances.
- les certificats médicaux, les attestations et les autorisations parentales pour la pratique de certaines activités.

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références: Code de l'action sociale et des familles: article R.227-13 et arrêté du 25 avril 2012; Code du sport: A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canvonisme, surf de mer et natation.

Signature:

Il pout être effectué en piscipe ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire

Le test doit être effectué <u>sans brassière de sécurité</u> (circulaire du 30 mai 2012		
Date du test :		
Nom et prénom du mineur :		
Aptitudes vérifiées et acquises : (cocher les cases correspondante	s)	
- Effectuer un saut dans l'eau		
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes		
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes		
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottar	nt 🗆	
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres (Attention : 50 mètres pour les plus c	le seize ans qui pratiqu	ueront une
activité <u>voile</u>)		
<u>Résultat du test :</u> □ satisfaisant	☐ non satisfai	sant
Personne ayant fait passer le test :		
Nom et prénom :		
Qualification (voir informations au verso):		Les informations recueillies par la CCAS font l'obj
Etablissement d'appartenance :		proposés par CCAS. Les destinataires des donnée territoires CCAS APCA et CMCAS de la région.
Numéro de carte professionnelle d'éducateur sportif :		Conformément à la loi informatique et libertés du

et d'un CM Proximité es sont les

6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCAS Responsable des traitements au 929 avenue des Paluds, ZI des Paluds, 13400 AUBAGNE. Merci de joindre une copie de votre pièce d'identité.

Détail des conditions générales sur le site ccas.fr

	Coefficients sociaux														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
Inférieur à 4 747	4 748 à 7123	7124 à 8899	8 900 à 10 680	10 681 à 13 056	13 057 à 15 425	15 426 à 17 802	17 803 à 21 362	21 363 à 28 480	Supérieur à 28 481						

Séjours ÉTÉ

Date limite d'inscription pour le tour initial : mercredi 4 avril 2024

4 à 5 ans	5 jours	35.28 €	50.40 €	70.56€	80.64€	100.80 €	110.88€	120.96 €	131.04€	141.12€	151.20€
6 à 8 ans	6 jours	42.34 €	60.48 €	93.84 €	107.24 €	134.05 €	147.46 €	160.86 €	174.27 €	187.67 €	201.08€
6 à 8 ans	7 jours	56.01 €	80.01 €	112.01 €	128.02€	160.02 €	176.02 €	192.02€	208.03€	224.03 €	240.03 €
6 à 8 ans	13 jours	87.13 €	124.48 €	174.27 €	199.16€	248.95 €	273.85 €	298.74€	323.64 €	348.53 €	373.43 €
6 à 8 ans	14 jours	90.90 €	129.85€	181.79€	207.76 €	259.70 €	285.67 €	311.64 €	337.61 €	363.58 €	389.55€

Avantage famille

Un abattement est applicable si plusieurs enfants de la même famille, avec le même NIA (numéro identifiant agent), sont affectés sur la même période : 5% pour 2 enfants affectés, 10% pour 3 enfants affectés puis 5% par enfant supplémentaire (soit 15% pour 4 enfants).

Quel remboursement en cas d'annulation?

Si vous êtes dans l'impossibilité de donner suite à l'affectation, vous devez immédiatement en informer votre antenne de proximité, SLVie ou CMCAS et lui rendre l'avis d'affectation.

Vous serez remboursé à hauteur de 100 % pour une annulation tardive motivée par des raisons imprévues (maladie grave ou contagieuse, accident, décès d'un proche). Joindre dans ce cas un justificatif.

Les annulations réalisées à moins de 20 jours du départ donnent lieu à des frais proportionnels au coût du séjour selon le nombre de jours restant avant le début du séjour :

- annulation plus de 20 jours avant le départ : 0% du coût du séjour ;
- annulation entre 8 et 20 jours : 30% du coût du séjour ;
- annulation entre 4 et 7 jours : 50% du coût du séjour ;
- annulation entre la veille du départ et 3 jours : 100% du coût du séjour ;
- annulation le jour du départ ou séjour écourté : 100% du coût du séjour.

Résultats du tour initial : jeudi 18 avril 2024

IMPORTANT: D'autres séjours sont organisés nationalement pour les plus grands. Les propositions de séjours sont consultables en ligne sur ccas.fr.

LES CENTRES DE VACANCES

Savines le Lac

Centre de vacances CCAS 4 rue de la Galinette - 05160 Savines-le-Lac

Tél.: 04 92 44 24 73

CMCAS d'accueil : Gap Alpes du Sud

Séjours accueillis

4/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans, été 2024

Signes

Centre de vacances CCAS Domaine de Chibron - Chemin du Latay - 83870 Signes

Tél.: 04 94 90 86 70 CMCAS d'accueil: Toulon

> Séjours accueillis 4/5 ans, 6/8 ans et 12/14 ans été 2024









